

S.A.S RACHEL&FILS

Centrales à béton FRANGY/MUSIÈGES

Tél. 04.56.19.04.10 / 07.60.51.50.71



Location de salles Georges Rachel

06.11.27.65.02

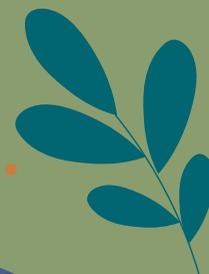


Z.A des Bonnets BP10 74270

Frangy-Musièges

rachel.societes@orange.fr

www.usse-et-rhone.fr



Syr'Usse
SYNDICAT
DE RIVIÈRES
LES USSES



Guide éco-citoyen





Emmanuel GEORGES, Vice-Président délégué à l'environnement Communauté de Communes Usse et Rhône

L'écocitoyenneté est un terme qui constitue un néologisme formé d'écologie et de citoyenneté. Cela fait référence à la conscience écologique du citoyen d'appartenir à un environnement qui garantit son existence, ce qui implique pour lui des droits et des devoirs par rapport à un territoire.

La pensée court-termisme permet aux personnes dénuées de conscience environnementale de laisser les problèmes liés à leur activité aux générations suivantes. Ce fascicule s'adresse aux humains ayant une conscience. Rien n'empêche cependant les « autres » de s'informer et de prendre conscience de l'empreinte qu'ils laissent.

« Il n'y a pas de petits gestes si nous sommes nombreux à les faire ». Si nous voulons préserver notre environnement durablement, tout le monde doit prendre conscience que chaque citoyen, chaque habitant a une responsabilité et peut agir. Ce guide n'a pas vocation, bien sûr, à être exhaustif mais simplement à vous informer des actions engagées par la CCUR et le SYR'USSES et à vous inviter à nous accompagner dans cette démarche. Vous trouverez des thématiques et des écogestes qui permettront de réduire notre empreinte et notre impact sur notre environnement tout en continuant à bien vivre sur notre territoire. Sont abordés la gestion de nos déchets, les déchetteries et tout ce qui concourt à notre qualité de vie. Nous mettons à votre disposition toutes ces informations avec l'intime conviction qu'un but partagé par le plus grand nombre sera un but plus facilement atteint. Nous le devons aux générations futures et à notre planète.

Bonne lecture

Changement des consignes de tri depuis le 1^{er} janvier 2023

Simplification des consignes de tri

Plus de doute, tous les papiers et emballages se trient ! Depuis le 1^{er} janvier 2023, il faut déposer dans un seul et même contenant jaune, tous les emballages sans exception : en métal, plastique, les papiers, cartonnets, et briques alimentaires.

Inutile de laver les emballages, bien les vider suffit !

TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS



LES BONS GESTES DE TRI

- 1 BIEN LES VIDER, SANS LES LAYER.
- 2 LES SÉPARER LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.

TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



LES ASTUCES

- 1 BIEN LES VIDER, SANS LES LAYER.
- 2 LES BOUCHONS ET COUVERCLES VONT DANS LE CONTENANT JAUNE.

COMPOST



DÉCHÈTERIE



RETROUVEZ LES CONSIGNES DE TRI SUR L'APPLI CITEO



LES ORDURES MÉNAGÈRES



L'ASTUCE

JOUETS, VÊTEMENTS ... PENSEZ À LES DONNER !

Validation du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la CCUR : une démarche collective pour un avenir durable !

Un processus structuré et participatif

La Communauté de Communes Usses et Rhône s'apprête à valider son **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**, un outil stratégique et opérationnel visant à répondre aux enjeux climatiques et énergétiques. Ce projet, élaboré sur plusieurs années, a suivi une démarche rigoureuse :

- **Phase de diagnostic territorial** : Une analyse approfondie des émissions de gaz à effet de serre (GES), de la consommation énergétique, et des vulnérabilités climatiques du territoire.
- **Définition d'une stratégie territoriale** : Identification des objectifs prioritaires pour réduire les GES, améliorer la qualité de l'air et favoriser la transition énergétique.



- **Consultation publique** : Organisation de **cinq ateliers thématiques ouverts aux habitants**, permettant d'intégrer leurs contributions dans le programme d'actions.

Un programme d'actions concret pour le territoire

Le PCAET, comprend un ensemble d'actions destinées à répondre aux défis environnementaux tout en améliorant la qualité de vie des habitants. Parmi les objectifs clés :

- **Réduction des émissions de GES** grâce à des initiatives dans les secteurs du bâtiment, des transports, et de l'agriculture.

- **Promotion des énergies renouvelables** et amélioration de l'efficacité énergétique.
- **Adaptation au changement climatique**, avec des mesures pour renforcer la résilience du territoire face aux événements climatiques extrêmes. Après sa validation par le conseil communautaire, le PCAET sera transmis pour avis au préfet de région et au président du conseil régional. Il sera ensuite mis à disposition du public pour consultation.

le ptit bouclard
Artisan Sellier

06.66.85.23.26
leptitbouclard@gmail.com

Sellerie automobile
Selles moto
Tables médicales
Mobilier professionnel
Têtes de lit

5% de réduction sur présentation de ce livret

<https://leptitbouclard.fr>
173 rue de la Margande 74270 FRANGY

Aux Fils de La Mode
Fils à tricoter... Phildar...
Prêt à porter femme et accessoires femmes
Desigual, Griffon, La Petite Nimoise

4, place de l'Orme - Tél. 04 50 59 27 98 - 06 24 86 29 29
74910 SEYSEL - E-mail : auxfilsdelamode@orange.fr

[@aux fils de la mode](#) [@Aux fils de la Mode](#)

Vertige de fleurs
Nathalie Depigny

bouquets
décoration
événements

147 rue Retord - ZAC de la Croisée
74270 Chêne en Semine +33(0)4 50 05 39 75

La CCUR lance une nouvelle collecte de cartons bruns !



En partenariat avec CITEO (organisme français de la Responsabilité Élargie des Producteurs), la CCUR met à votre disposition des conteneurs spéciaux pour les cartons bruns. CITEO finance 70% des équipements, et la CCUR assure la collecte.

Pour faciliter votre quotidien, des conteneurs de 5 m³ sont désormais installés dans chaque commune, près des points de tri sélectif. Plus besoin de vous déplacer en déchetterie pour vos cartons bruns !

Pour que ce service fonctionne efficacement, merci de respecter ces consignes simples :

- Retirez tous les éléments non-recyclables (films plastiques, colliers de serrage, polystyrène)
- Pliez vos cartons pour optimiser l'espace
- Ne déposez pas les cartons au sol si le conteneur est plein

Important : ces conteneurs sont réservés uniquement aux cartons bruns. Les autres déchets (papiers, journaux, magazines, cartonnettes et briques alimentaires) doivent être déposés dans les colonnes jaunes du tri sélectif.

Le succès de cette initiative dépend de votre participation. Ensemble, améliorons le tri de nos déchets !



COLLECTE DES GROS CARTONS

Pour le carton, une seule destination, la valorisation !
Des colonnes de tri spécifiques pour les cartons bruns vont être installées à l'automne par la Communauté de Communes Usse et Rhône, dans plusieurs communes du territoire. Ces points de collecte permettront aux habitants de déposer facilement leurs cartons bruns une fois vidés et pliés.

**VIDEZ
PLIEZ
ET C'EST TRIÉ**

Uniquement les gros cartons



ADOPTONS LES BONS GESTES



Retirez rubans adhésifs, polystyrène, agrafes.



Les cartons doivent être propres et secs.



Déposez uniquement des cartons bruns. Les autres emballages vont dans le bac de tri jaune.

Vous souhaitez vendre, acheter ou investir ?

Basé à Annecy et passionné par mon territoire, je vous accompagne à chaque étape de votre projet. Expertise locale, écoute, efficacité, sont au cœur de ma démarche.

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

INVESTISSEMENT LOCATIF

ESTIMATION OFFERTE PRECISI



Profitez d'un accompagnement sur-mesure avec un conseiller engagé à vos côtés

Michael PAREIN
Conseiller immobilier

06 52 68 65 52

michael.parein@capifrance.fr

MICHAEL PAREIN EI - AGENT COMMERCIAL RSAC : 788 477 248 - ANNECY



Faire plus pour votre bien

Solutions pour encourager le COMPOSTAGE

1. Composteurs individuels

Les habitants peuvent acquérir des composteurs individuels auprès du pôle environnement de la Communauté de Communes Usse et Rhône. Ces équipements permettent aux foyers disposant d'un jardin de gérer leurs biodéchets directement chez eux.

Prix :
30 €



2. Compostage partagé pour les habitats collectifs

Dans les zones où le compostage individuel est difficile (centres-bourgs, habitats collectifs), des sites de compostage partagé peuvent être installés. Ces espaces communs permettent aux résidents de déposer leurs biodéchets dans des composteurs dédiés. Ce système favorise également le lien social et peut être intégré à des projets collectifs comme le jardinage partagé



Prix :
150 €/composteur

Comment participer ?

Pour un composteur individuel : contactez directement le pôle environnement de la CCUR pour connaître les modalités d'achat : **04.50.77.93.55** ou **environnement@cc-ur.fr**.

La réservation d'un composteur peut se faire via le formulaire de contact présent sur le site **www.usse-et-rhone.fr/**, rubrique environnement / proposition d'un composteur individuel.

Pour un site de compostage partagé : identifiez-vous auprès de votre mairie et/ou service environnement de la CCUR : **environnement@cc-ur.fr**. Nous nous chargerons de déterminer un lieu adapté situé sur le domaine public de la commune avec un espace vert accessible. Par la suite nous mobiliserons les habitants intéressés et concernés par cette initiative.

Voit & Bois !!

BERTHOD

CHARPENTE-MENUISERIE **BOIS**
OSSATURE BOIS & FILS
ZINGUERIE

Entreprise de charpente (neuve et rénovation), Couverture, Ossature bois, Menuiserie, Zinguerie, Isolation.



Le bois c'est notre métier depuis 1963
Frangy-Musièges Tél. 06 07 84 61 54
04 50 44 76 36
berthod.charpente@orange.fr

BioMéth'Veine
Des agriculteurs investis dans les énergies renouvelables



Biogaz et Photovoltaïque




-  Bilan carbone positif
-  1 millier de foyers alimentés en énergies renouvelables
-  Bilan environnemental positif
-  Circuit court

Mail : biomv@orange.fr

Déploiement des conteneurs 5 m³ pour les ordures ménagères : une avancée pour la gestion des déchets

Un projet ambitieux pour moderniser la collecte des OMR

Depuis 2021, la Communauté de Communes Usse et Rhône a entrepris le remplacement des anciens bacs à roulettes par des conteneurs de grande capacité (5 m³) dans les Points d'Apport Volontaire (PAV). À ce jour, **18 communes sur 26** sont équipées, représentant **240 conteneurs en service**. Les **8 communes restantes** seront dotées de ces équipements d'ici **2026-2027**, poursuivant ainsi l'objectif d'harmoniser la gestion des ordures ménagères sur tout le territoire.

La CCUR propose deux modèles à installer : Conteneurs aériens (cubique) ou conteneurs semi enterrés (cylindriques). Le choix du type de conteneur est laissé à l'appréciation des communes.



Conteneur aérien 5 m³



conteneur semi enterré 5m³

Les avantages de la collecte OMR en PAV

Praticité et accessibilité

Les habitants peuvent y déposer leurs déchets à leur convenance, sans contrainte liée aux jours de collecte.

Réduction des nuisances

Ce système limite les dépôts sauvages et les problèmes liés aux nuisibles (animaux errants), tout en réduisant les nuisances olfactives et visuelles

Sécurité accrue

Les conteneurs spécifiques réduisent les risques pour les agents de collecte.

Optimisation économique

La collecte via PAV permet de rationaliser les tournées, réduisant ainsi les coûts liés au carburant, à la main-d'œuvre et à l'entretien des camions.

Un avenir prometteur

Le déploiement complet des conteneurs 5 m³ d'ici 2027 marque une étape importante dans la modernisation du service de gestion des déchets. Ce dispositif contribue à une gestion plus écologique et économique tout en améliorant la qualité de vie sur le territoire.



466 Allée de la Zone des Bonnets
74270 – MUSIEGES

Tél: 04 50 44 71 85
info@coulloux.com



L'entreprise Coulloux Construction vous apporte ses services pour la réalisation de vos projets de charpentes métalliques, de métallerie et de réparation.

Notre bureau d'étude sera vous accompagner dans vos projets, de la conception à la pose, en passant par la fabrication dans notre atelier



Une Nouvelle Page pour l'Entreprise Familiale

Après des années de passion et de dévouement, Carole et Pascal passent le flambeau à leurs fils, Mathis et Simon. Animés par la même exigence et le savoir-faire transmis, ils perpétuent l'histoire familiale tout en insufflant une nouvelle énergie à l'entreprise. Une belle aventure qui continue, entre tradition et modernité !

www.constructions-metalliques-coulloux.com

Le covoiturage sur BlaBlaCar Daily devient gratuit grâce au soutien de la Communauté de communes Usse et Rhône

Depuis le 2 décembre 2024, la Communauté de communes Usse et Rhône soutient financièrement le développement du covoiturage sur son territoire afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien avec l'application BlaBlaCar Daily. Grâce à cette aide, les conducteurs recevront au minimum 1,50 € à chaque covoiturage et le trajet devient gratuit pour le passager.



1
Téléchargez BlaBlaCar Daily

2
Complétez votre profil

Renseignez vos trajets quotidiens et préparez-vous à faire le plein d'avantages.

Conducteurs, Conductrices

2€ en moyenne par trajet *

Passagers, Passagères

Profitez d'un max de trajets offerts

Sylvain CUCHEROUSET
MENUISIER
CHARPENTIER



06 33 81 08 30
 Menthonnex-sous-Clermont

GP SOLUTIONS NUISIBLES



Destruction nids guêpes et frelons
Lutte contre nuisibles

07 87 26 66 83

SECTEURS D'ACTIVITÉS 74/01/73
DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES ET EUROPÉENS
DESTRUCTION DE NIDS DE GUÊPES
RÉGULATION DES NUISIBLES : Fouines, Chenilles, Moustiques
Entreprise éco-responsable



Présentation du Syr'Usse

Syndicat de Rivières les Usse



Un bassin versant c'est quoi ?

C'est le territoire drainé par un cours d'eau et ses affluents, par ruissellement et infiltration. C'est l'échelle la plus pertinente pour gérer l'eau, car ce qui se passe en amont a des conséquences sur la situation en aval.

Chaque goutte d'eau qui tombe sur le bassin versant finit sa course dans les Usse, puis le Rhône, puis la mer Méditerranée !



Le Syndicat de Rivières les Usse est une collectivité territoriale qui agit pour l'intérêt général du bassin versant. Il concourt à la prévention des inondations et à la gestion des milieux aquatiques, dans le strict respect des compétences et des responsabilités reconnues respectivement aux propriétaires ou à leur association syndicale, à l'Etat et à ses éventuels concessionnaires, aux collectivités territoriales et à leurs groupements, à l'Agence de l'Eau, ainsi qu'aux Maires et au Préfet.

Il concourt également à la préservation et à la valorisation de la biodiversité et du patrimoine lié à l'eau.

Dans la continuité de ses missions réalisées dans le cadre du Contrat de Rivières les Usse (2014-2019), le Syndicat exerce désormais la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), transférée par ses EPCI membres.



Réduire sa consommation d'eau : adoptons les bons réflexes

Dans la salle de bain

- Prendre des douches courtes plutôt que des bains.
- Installer des mousseurs sur les robinets et un pommeau de douche économique.
- Couper l'eau pendant le brossage des dents ou le rasage.
- Couper l'eau au moment de se savonner.

Quelques chiffres :

- Faire sa toilette au lavabo : **5L** sans mousseur / **3L** avec mousseur.
- Douche de 4 à 5 min : **60L à 80L** sans équipement hydro-économe / **40L** avec équipement hydro-économe
- Bain : **150L à 200L**
- Lave-linge : **70 à 120L** par lessive (**40 à 90L** pour les modèles les plus récents)

Usages extérieurs

- Entretien raisonné des piscines et spas.
- Couvrir pour limiter l'évaporation.

Quelques chiffres :

- Remplissage d'une piscine **50 000 à 80 000L**
- Utiliser de l'eau récupérée pour laver votre terrasse ou votre allée.



Dans la cuisine

- Privilégier le lave-vaisselle en mode économie plutôt que le lavage à la main.

Quelques chiffres :

- Vaisselles à la main sans bac : **50L**
- Vaisselles avec bac : **15L**
- Lave vaisselle : **20 à 25L** pour les modèles récents

Dans les toilettes

- Installer une chasse d'eau à double débit.
- Utiliser des bouteilles remplies dans le réservoir pour limiter le volume d'eau utilisé.

Quelques chiffres :

- Chasse d'eau classique : **6L à 12L**
- Chasse d'eau double commande : **3L à 6L**



- Nettoyer les voitures avec un seau plutôt qu'un tuyau.

Quelques chiffres :

- Lavage de la voiture au jet selon la pression entre **300 et 500L**
- Lavage au seau : **environ 50L**
- Station de lavage jet haute-pression : **60 L**
- Station de lavage rouleau : **150 L**

175, chemin du Traige
Champrion
01350 Anglefort

Techniques Esthétiques
Expert massages bien-être
Institut au féminin
07.83.15.38.51
<https://www.lavalangedesensations.fr>

L'AVALANGE DE SENSATIONS

15% de réduction sur présentation de ce coupon promotionnel

Bilan, détox, alimentation, suivis, conseils, massages, reiki, plantes, pierres minérales, réflexologie plantaire...

la **naturopathie** au service de votre
santé & bien-être

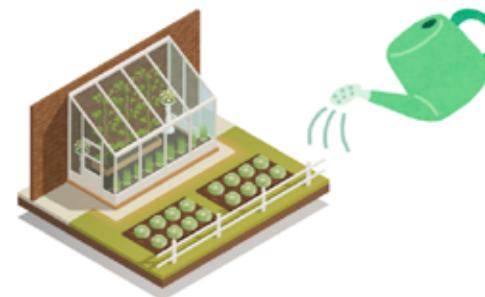
Évelyne Monaci • Naturopathe
07 68 43 61 48
1284 route de Bossy • Chilly
contact@vitalyne.fr
www.vitalyne.fr

Vitalyne

Dans le jardin

Quelques chiffres :

- Evaporation du gazon : 3 à 6L/m²
- Arrosage du jardin : 15 à 20L/m²



- Récupérer l'eau de pluie avec des cuves.
- Arroser tôt le matin ou tard le soir pour limiter l'évaporation.
- Privilégier le paillage pour garder l'humidité au sol.
- Encourager l'irrigation raisonnée (goutte-à-goutte, optimisation des horaires d'arrosage, utiliser un arrosoir plutôt qu'un tuyau).
- Planter des espèces peu gourmandes en eau et adaptées au climat local.

Alternatives pour le jardin

	Besoin en eau
Salade	☹☹☹
Roquette	☹
Courgette	☹☹☹
Tomates anciennes	☹
Platane	☹☹
Tilleul à feuille large	☹
Bigogne	☹☹
Lierre grimpant	☹
Géranium des fleuristes	☹☹☹
Géranium sanguin	☹
Cornouiller sanguin	☹☹
Sureau noir	☹

Menuiserie
Nicolas

06 40 64 67 27
nicolas.menuiserie01@gmail.com
370 RUE DE LA ZAE DE MABOEZ
01420 CORBONOD

MAISON  GALLICE

vin de SEYSSEL,
vin de Savoie

EARL MAISON GALLICE
236, RUE DES PEUPLIERS - LA TRILLE
01420 CORBONOD
CAVE TÉL : 04 50 59 25 73
WWW.MAISONGALLICE.FR



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

 **Groupama**

8, Place de l'Orme
74910 Seyssel
09 74 50 34 23
groupama.fr

« BALADE SOLIDAIRE à Sur Lyan le 22 mai 2022 »

Volume d'eau maximum prélevable autorisé



GARAGE NEVEU ET FILS

946, ROUTE DE GENÈVE - 74270 MENTHONNEX/CLERMONT

MÉCANIQUE AUTOS

- Pièces neuves et occasions
- Service carte grise
- Achat / Vente de véhicules

DÉMOLISSEUR AGRÉÉ VHU

- Récupérateur épaves et tout métaux ferreux



Tél. 04 50 69 64 56
Anthony 06 88 44 41 31
Christiane 06 16 75 03 76
garageneveu@hotmail.com

JMG extérieurs

Pour que vos extérieurs prennent vie!



Pergola / Store / Volet / Moustiquaire
Portail / Cloture / Garde corps
Fenêtre / Porte d'entrée / Porte de garage

contact@jmgextérieurs.fr
+33 4 50 32 88 16
jmgextérieurs.fr



MP PAYSAGE

Morgan Passerat
création et entretien
abattage et élagage
344 impasse des Éserts
74270 Clermont
www.mp-paysage-74.fr

 06 15 33 29 91



Votre voiture vous coûte
TROP CHER
09 70 02 40 80



191, rue de la Mairie - 01350 ANGLEFORT
www.goopil-garage.fr
goopilgarage@gmail.com



LOCÉLO
PISCINE - SPA - HAMMAM

DES SOLUTIONS ÉCOLOGIQUES POUR TOUS

Entretien filtrations - Locaux techniques - Rénovation bassin - Réparation - Modernisation



Récupération de l'eau

Des systèmes innovants, grâce à l'intelligence artificielle, contrôlent la qualité de l'eau en temps réel, optimise le dosage des produits chimiques et économise ainsi des ressources.



Revalorisation énergétique

LOCÉLO conçoit des installations durables, intégrant la récupération d'eau de pluie, des pompes à haut rendement, l'énergie solaire pour chauffer l'eau et alimenter le local technique, ainsi que des batteries de stockage pour une autonomie énergétique même sans soleil.



Pompes à vitesse variable

Design épuré et performance maximale. Grâce à son moteur à aimant permanent, son refroidissement liquide et son pilotage intelligent, cette pompe ultra silencieuse connectée en Wi-Fi offre un rendement exceptionnel et de grandes économies d'énergie.



Offre spéciale Guide Éco-Citoyen

Un robot de piscine WYBOT S2 OFFERT (valeur 799€) pour toute rénovation d'étanchéité ! Dans la limite des stocks disponibles



Contactez-nous avec ce lien



www.locelo.fr
info@locelo.fr

195K - LOCÉLO
147 ROUTE DU RETORD
74270 CHÊNE-EN-SEMINE



Vous possédez un ouvrage...

Tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet **en mairie**.

De quoi s'agit-il ?

Tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau doit faire l'objet d'une **déclaration auprès du maire** de la commune concernée.



Pourquoi cette obligation ?

- ✔ Impact sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques.
- ⚠ Points d'entrée de pollution de la nappe phréatique s'ils sont mal réalisés.
- 🚰 Contamination du réseau public si les deux réseaux venaient à être connectés.

Quels ouvrages sont concernés ?

Cette obligation réglementaire s'applique à **tous les ouvrages**, anciens, nouveaux, utilisés ou non.

Si le prélèvement est supérieur à 1 000 m3 d'eau par an et que l'ouvrage fait + de 10m de profondeur, il faut effectuer d'autres démarches auprès du BRGM, de la DREAL et de la DDT.

Comment déclarer mon ouvrage ?

Le demandeur doit remplir le **Cerfa 13837*03** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20077>), **qu'il retourne à la mairie de son domicile ou du lieu de prélèvement.**

Quels que soient les prélèvements d'eau, le préleveur doit **s'équiper à zéro** et se mettre en capacité de démontrer, en cas de contrôle, le relevé des mesures prises.



Vendez en toute sérénité

Notre expertise,
Votre succès !

PLUS
IMMO

1 Rue Haute
74270 FRANGY



04.50.32.21.11

www.plusimmo.fr

plusimmo74@gmail.com

Agence de proximité
depuis 1996

ACHAT / VENTE
GESTION / LOCATION

Accompagnement
juridique et financier
Rédaction et signature
de compromis

Membre AMEPI :
Diffusion de votre bien
après de nos 40 agences
partenaires



Le Syr'Usses lance une initiative d'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie sur le bassin versant des Usses !



Le Syr'Usses lance une initiative d'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie sur le bassin versant des Usses !



Opération sous conditions, avec participation à des ateliers sur les économies d'eau.

Pour plus d'informations



Syndicat de rivière les Usses

107, route de l'Eglise 74910 BASSY

04 50 20 05 05

www.rivieres-usses.com

Le Syr'Usses met en place une initiative pour sensibiliser les habitants à la gestion de l'eau et les inciter à adopter des pratiques plus écologiques. Afin de promouvoir les économies d'eau, le Syr'Usses organise des ateliers pratiques et propose une aide financière à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie.

Au printemps dernier, trois ateliers ont été organisés, offrant aux participants l'opportunité d'acquérir des astuces de jardinage adaptées aux défis posés par les changements climatiques. Les ateliers ont également permis aux habitants de bénéficier d'une aide de 50 € pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie*, contribuant ainsi à réduire leur consommation d'eau potable.



Fort du succès de ces premières sessions, un nouvel atelier devrait être entre la fin de l'été et le début de l'automne..

*Les ateliers sont exclusivement réservés aux résidents du bassin versant des Usses.

Un atlas détaillant les limites géographiques de cette zone est disponible sur le site internet du Syndicat : www.rivieres-usses.com/ateliers-economies-deau/



bskimmobilier
Une histoire à créer



Isabelle POEX, votre agent commercial de proximité, présente depuis 10 ans sur la communauté de communes Usse et Rhône.

Vous accompagne pour la valorisation foncière et immobilière de votre patrimoine. **RECHERCHE BIENS A PROPOSER A LA VENTE à une clientèle qualifiée, solvable et active dans sa recherche.** Maisons individuelles ou mitoyennes, terrains constructibles, appartements.

07 68 12 11 26 i.poex@bskimmobilier.com www.bskimmobilier.com
Remise consentie sur mes honoraires sur présentation de cet encart



KIT BAT
Les professionnels du bâtiment

Plomberie, sanitaire, chauffage, Electricité, VMC
Isolation, Cloison, Menuiserie, Revêtement sol
Peinture, Petite maçonnerie
Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de vos travaux

106 Rue du Mont Blanc - ZAC de la Croisée
74270 Chêne-en-Semine
04 50 77 12 82
floriankit@kitbat.fr
www.kitbat.fr



SEYSSEL CARS

Autocars de
9 à 78 places

Tél. 04 50 56 10 88
contact@seysssel-cars.fr
ZA de Montauban - 74910 SEYSSEL



Soie et Cachemire
Atelier de couture - Mercerie ☎ 04 57 28 42 15

Atelier de couture
Mercerie Broderie Repassage
Lingerie : Hommes - Femmes
Chaussettes

Dépôt Pressing

196, Chemin de la fontaine - 74910 Seyssel
Tél. : 04 57 28 42 15



HÔTEL RESTAURANT *Au fil de l'eau*

21, Berge du Rhône
74910 Seyssel
Ouvert tous les jours
Fermé le Dimanche
Pensez à réserver

Tél. 04 50 56 11 84
www.hoteiseysssel.fr



L'empreinte Karo

Microblading Onglerie
Beauté du regard

06 50 69 22 79
K

Les plantes invasives : quels problèmes ? quelles solutions ?

Pour qu'une espèce végétale soit qualifiée de plante exotique envahissante (PEE), dite plante invasive, elle doit :

- Avoir été introduite, volontairement ou non, par l'Homme sur un lieu géographiquement éloigné de son habitat d'origine ;
- S'être implantée dans cette nouvelle localité et avoir proliféré de façon exponentielle jusqu'à constituer une menace pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes présentes sur son nouveau lieu d'implantation.

L'installation d'une espèce exotique envahissante peut avoir des conséquences :

- Ecologiques : perte de biodiversité, dégradation des milieux ;
- Economiques : coûts d'intervention liés aux impacts causés par l'espèce, perte de rendements agricoles, impact sur la qualité paysagère et sur le tourisme ;
- Sanitaires : allergie, risque de brûlure et d'irritation, toxicité (espèces en rouge dans la liste ci-dessous).

Sur le territoire, on peut lister les espèces suivantes :



➤ **Ailante glanduleux**



➤ **Bambou**



➤ **Solidage américain**

➤ **Balsamine de Balfour**

➤ **Berce du Caucase**

➤ **Sumac de Virginie**

➤ **Balsamine de l'Himalaya**

➤ **Buddleia de David (arbre à papillons)**

➤ **Topinambour**

➤ **Erable negundo**

➤ **Vergerette du Canada**

➤ **Laurier cerise**

➤ **Vigne vierge de Virginie**

➤ **Raisin d'Amérique**

➤ **Renouée asiatique**

➤ **Ambroisie à feuille d'armoise**

➤ **Robinier faux-acacia**

■ Plantes pouvant être dangereuses car toxiques, allergènes et/ou irritantes.



Boulangerie Artisanale

Aux délices de Charles
BOULANGERIE ARTISANALE

6h - 19h30
ouvert 7j/7
147, rue du Retord
CHÊNE-EN-SÉMINE
moulinde lasemine@orange.fr
pâtisserie/viennoiserie/snacking 04 50 45 33 24



Institut NATURALYS

Soins de beauté , Massages,
Massages en duo , Head Spa

147 rue du retord
74270
Chêne en Semine
Tel. 04.50.60.64.93



www.institutnaturalys.fr

TRAVAUX PUBLICS TERRASSEMENT TRANSPORT V.R.D.



83 Rue des Roseaux
74330 Epagny - Metz-Tessy
contact@degeorges-tp.fr

www.degeorges-tp.fr

Certaines plantes invasives sont issues de nos jardins. **Pour préserver notre environnement et notre santé, adoptons les bons gestes !**

Pour cela, il faut choisir avec soin les espèces à planter, en privilégiant les plantes locales.

Si je veux intervenir sur un massif (l'entretenir ou le faire disparaître) je le fais dans les règles de l'art pour éviter qu'il ne colonise les parcelles voisines. Pour cela je demande conseil à un spécialiste.

Attention particulière :

- Les plantes en rouges dans la liste peuvent être dangereuses : prenez vos précautions avant toute intervention dessus (vêtements longs, visières, etc.) et prenez conseil auprès de spécialistes.
- Les déchets verts issus de l'entretien des massifs de plantes invasives sont l'un des vecteurs principaux de dissémination de ces plantes. **Ces déchets doivent être gérés à part des autres déchets verts !**

Focus sur l'Ambroisie

Du fait du fort potentiel allergisant de l'ambroisie, en cas de présence sur mon terrain je suis tenu de * :

- Signaler sa présence sur le site : www.signalement-ambroisie.fr
- La détruire.

En cas de repérage d'ambroisie lors de mes promenades, je signale également sa présence sur le même site.

* Arrêté n° ARS/DD74/ES/2019-29 du 15/07/2019 relatif à la lutte contre la prolifération de trois espèces du genre



En 2022, le Syr'Usse a édité un guide sur la gestion des plantes invasives. Découvrez le guide sur : [Guide-STOP-Invasives-VF.pdf](#)

Vous avez besoin d'aide dans votre quotidien et vous ne savez pas vers qui vous tourner ?

Le secrétariat et les bénévoles de nos associations sont à votre disposition pour vous aider.



1^{er} réseau national et associatif de service à la personne

Notre engagement

L'ADMR s'engage à domicile, au quotidien, auprès de tout public :

- **Personnes âgées et/ou en situation de handicap ;**
- **Familles** (en cas de naissance multiple, grossesse, maladie, etc.) ;
- **Enfants** de plus de 3 ans ;
- Personnes en **sorties d'hospitalisation** ;
- **Grand public.**

- Transport accompagné
- Aide à la sortie et aux rendez-vous
- Aide à domicile
- Aide à la personne
- Aide au repas
- Aide au répit
- Compagnie, présence relationnelle
- Entretien du lieu de vie
- Entretien du linge
- Garde d'enfants à domicile
- Soutien à la parentalité



Frangy / Musièges

ZA des Bonnets - 74270 MUSIÈGES
04.50.44.49.15

Seysse

21 grande rue - 74910 SEYSSEL
accueil.seyssefrangy@fed74.admr.org



Livraison de Repas

Gestion des déchets verts

Les déchets verts issus de tailles de pelouses, du débroussaillage, de coupe de bois, etc. :

- ne doivent pas être brûlés car cela participe à la dégradation de la qualité de l'air,
- ne doivent pas être entreposés dans le lit des cours d'eau ni sur les berges car :
 - Leur décomposition asphyxie les plantes présentes sur les berges et participe à la pollution organique des eaux,
 - Ils peuvent être entraînés par les eaux et obstruer l'écoulement normal du cours d'eau (création d'embâcles). En cas de montées des eaux, cela risque d'augmenter les dégâts alentours.

Le cumul de petits dépôts de déchets verts tout au long des cours d'eau peut entraîner de graves dommages aux milieux naturels ainsi qu'aux biens et aux personnes.

Les déchets verts (hors plantes invasives) peuvent être :

- valorisés sur place : broyage (utilisation en platebande notamment), compostage (à au moins 5m du haut de berge du cours d'eau), paillage, etc.
- déposés en déchetterie ou centre de compostage agréé s'ils ne peuvent pas être traités sur place.

Attention : Les déchets verts de plantes invasives doivent être traités à part !





L'atelier du nettoyage
 ✦ **SPÉCIALISTE DU NETTOYAGE À VAPEUR**

Confiez-nous la propreté de vos :

- ☉ Copropriétés
- ☉ Locaux
- ☉ Maisons et appartements
- ☉ Véhicules

DEVIS GRATUIT

07 78 20 00 69
 CONTACT@LATELIERDUNETTOYAGE.FR

 latelierdunettoyage.fr

Création et entretien de Jardins

☎ **06 33 68 90 21**



MANTOUX PAYSAGE
 AMÉNAGEMENT DE JARDINS

CONCEVOIR LE MEILLEUR PAYSAGE

Route des Alpes - Champion - 01350 Anglefort
mantoux.frederick@hotmail.com

A.C.T. CONTROLE TECHNIQUE

Véhicule léger, hybride, gaz, électrique
 Véhicule de collection
 Camping-car, 4x4

Zone des Bonnets, 74270 Musièges
 04.50.32.07.03
frangy.vl@orange.fr
www.act-contrôle-technique.com



Remise de 5% sur un contrôle périodique sur présentation de ce coupon (valable 1 fois)

Les rivières, quel entretien ?

Les propriétaires riverains d'un cours d'eau disposent de droits particuliers sur les usages de la rivière et de la berge, ainsi que des responsabilités quant à l'entretien de celles-ci.

L'entretien des cours d'eau est une obligation du propriétaire ou de l'exploitant de la parcelle attenante à celui-ci. Notons que la propriété s'étend jusqu'au milieu du lit du cours d'eau. Les propriétaires sont tenus de « maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique » (article L215-14 du Code de l'Environnement). Cela pour :



UNE QUESTION DE SÉCURITÉ



POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU



POUR FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

L'intervention des collectivités publiques, supposant un financement public, sur des propriétés ne leur appartenant pas est possible si le caractère d'intérêt général ou d'urgence des travaux est reconnu. Dans ce cadre, le Syr'Usses peut intervenir sur certaines rivières en appliquant un plan d'entretien des cours d'eau (article L 211 7 du Code de l'Environnement) validé préalablement par le Préfet dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général (DIG).



MFR

CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formation par alternance
À FRANCLENS



LES MÉTIERS DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

DÉCOUVREZ L'ESPRIT MFR

CAP • BAC PRO • BREVET PRO

www.mfrfranclens.fr

04 50 77 97 25 • 101, Chemin des Folliets - 74910 Franclens



134 ZAC de Champs Courbes
74270 FRANGY

TRAVAUX PUBLICS
TERRASSEMENTS - VRD
TRANSPORT

Tél. 04 50 44 74 56

E.mail : contact@duclos-tp.fr
www.duclos-tp.fr



RESEAUX D'EAU
ET D'ASSAINISSEMENT
ROUTES ET VOIRIE
EQUIPEMENT HYDRAULIQUE

Z.A. les Iles - B.P. 36 - 74270 MARLIOZ

Tél : 04.50.77.82.78

www.entreprise-besson.fr



Installation neuve,
Rénovation et Dépannage

Lionnel Lafontaine
74270 CLARAFOND-ARCINE

06 26 88 78 77

lafontaine.electricite@gmail.com

En bord de rivières vous pouvez en profiter pour :

- Vous baigner, dans la portion de rivière qui se trouve sur votre terrain, sous votre responsabilité
- Déplacer ou prélever des matériaux (vase, sable, pierre) présents dans la moitié du lit qui vous appartient, **à conditions** de ne pas perturber l'écosystème et de respecter les limites légales, en **contactant au préalable la DDT de Haute-Savoie**
- Prélever de l'eau de la rivière pour un usage personnel, sous réserve d'une déclaration ou autorisation selon le volume prélevé et à condition de garantir un débit minimum dans les cours d'eau. **C'est un droit dont il ne faut pas abuser** : la ressource en eau est limitée sur notre territoire, particulièrement en été ! **Contactez au préalable la DDT de Haute-Savoie ou la mairie.**
- Pêcher à partir de votre portion de berge et jusqu'au milieu du cours d'eau, du moment que vous êtes membre d'une Association Agréée de Pêche et que vous payez la taxe piscicole

En bord de rivières vous devez éviter fortement de :

- Couper à blanc toute la végétation ligneuse
- Enlever des atterrissements ne constituant pas un obstacle à l'écoulement
- Disséminer des plantes invasives



Bardeau fluviatile

Chabot

Chevesne

LA SOCIÉTÉ COM 2000 REMERCIE LES ANNONCEURS
POUR LEUR PARTICIPATION
À LA RÉALISATION DU GUIDE ECO-CITOYEN
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE USSES ET RHÔNE

CONCEPTION/RÉALISATION ET RÉGIE PUBLICITAIRE :
COM 2000 - Tél. : 01 60 03 14 14 - info@com2000.fr

En bord de rivières...

En bord de rivières il vous est interdit de :

- **Utiliser des pesticides** à proximité de la rivière, ou déverser des substances polluantes (hydrocarbures, produits ménagers, huiles de vidange...)
- **Déposer des déchets** dans le cours d'eau et sur ses berges y compris les déchets organiques tels que les déchets verts et le fumier
- **Empêcher le bon fonctionnement** des systèmes d'évacuation et de traitement des eaux
- Faire vivre des espèces nuisibles sur votre propriété et en introduire dans la rivière (tortue de Floride, perche soleil, écrevisse américaine...)
- Dessoucher, hormis dans les cas particuliers de menace immédiate de formation d'embâcles
- Brûler des résidus végétaux
- Pénétrer dans le cours d'eau avec un engin motorisé
- Intervenir sur un ouvrage propriété d'autrui (public ou privé)

- Remblayer le lit du cours d'eau ou son lit d'inondation
- Recalibrer ou curer le cours d'eau
- Réaliser des protections de berges artificielles
- Assécher des zones humides (drainages, fossés, remblai...)

Pour des interventions spécifiques (curage, pose de buse, traversée d'engins motorisés, etc.) **une autorisation préalable est nécessaire, pour cela contactez les services de l'Etat en charge de la Police de l'Eau (DDT 74).**

Le Syr'Usses a conçu un guide pour vous accompagner dans l'entretien de vos cours d'eau et de leurs berges. Retrouvez-y pleins de bons conseils : <https://www.rivieres-usses.com/gerer-nos-milieux/entretien-des-berges/>.

Parce que cohabiter avec une rivière, ça s'apprend, n'hésitez pas à contacter le Syndicat de Rivières les Usses pour toute question !



La biodiversité chez soi

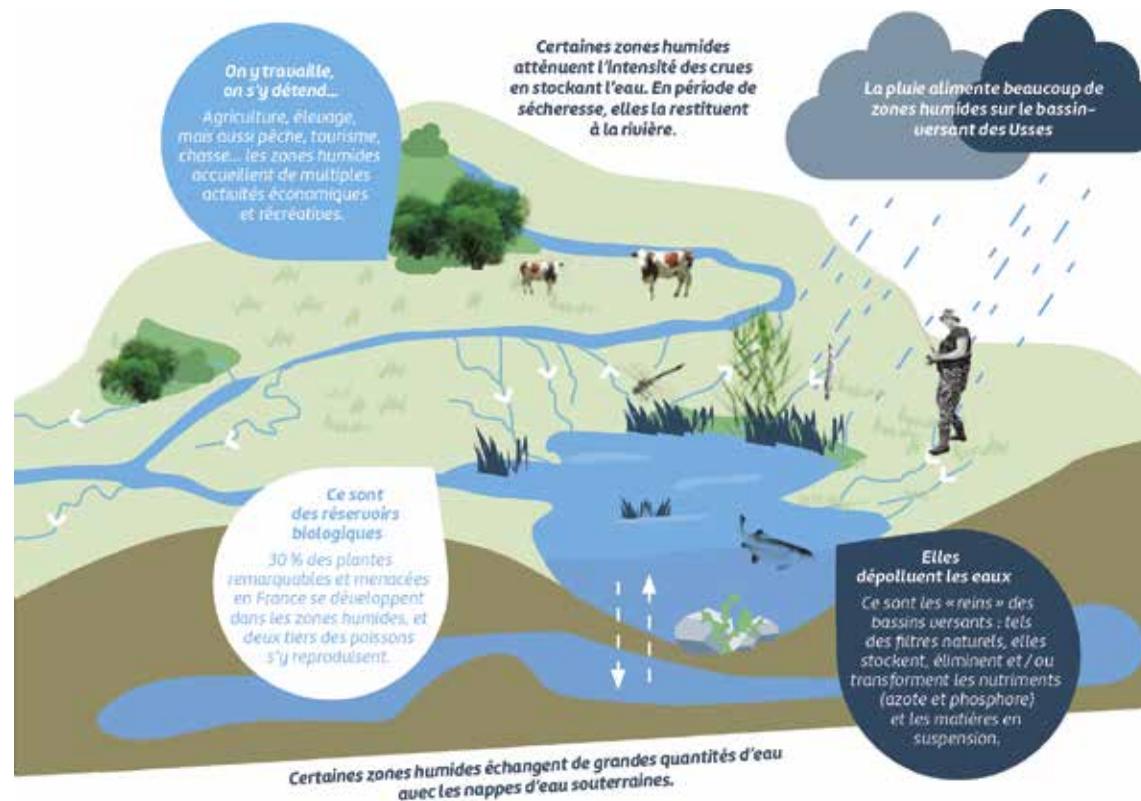
Les zones humides :

Les zones humides sont des espaces essentiels pour la ressource en eau : régulation des débits de rivières, recharge des nappes souterraines, dépollution des eaux, réservoirs naturels d'eau... Riches d'un point de vue écologique, elles abritent de nombreuses espèces. Elles sont également le support de nombreuses activités humaines, comme l'agriculture ou le tourisme.

Ces espaces précieux sont aussi très fragiles et menacés par l'urbanisation, des pratiques agricoles, des plantes invasives mais aussi de la déprise agricole.

En 30 ans, en France, la moitié ont disparu en raison des activités humaines. Et même si la vitesse de dégradation s'est ralentie, le phénomène continue. Leur sauvegarde est donc essentielle !

Préserver ces espaces sur ses parcelles c'est contribuer à préserver la ressource en eau et la biodiversité de notre territoire.



Pour plus d'information, vous pouvez consulter le guide Zones Humides sur www.rivieres-usses.com.

COMMENT ENTRETENIR LA VÉGÉTATION ?

Si un entretien régulier de la végétation s'avère nécessaire, il n'existe pas de solutions « clés en main ». Il convient avant tout d'évaluer les impacts de votre intervention, en termes de sécurité, de qualité de l'eau, de biodiversité... pour agir à la juste mesure ! Pour vous éclairer, voici quelques règles de base à adopter. ✨



Débroussailliez raisonnablement

Les broussailles servent de refuge et de nourriture pour la faune, et protègent les berges de l'érosion. Seuls les obstacles à l'écoulement des eaux doivent donc être enlevés.



Élaguez (taillez) vos arbres avec modération

Les branches créent des zones d'ombrage essentielles à la rivière. Seules les branches en mauvais état ou gênantes doivent être coupées.



Pratiquez le recépage

C'est une technique qui consiste à couper les arbres près du sol pour favoriser la pousse de rejets. D'une année sur l'autre, il faut conserver les repousses les plus saines, l'objectif étant d'avoir des arbres de classes d'âge diversifiées.



Sélectionnez les arbres à abattre

Ceux présentant des signes d'instabilité, qui risquent de tomber et faire barrage à la rivière, sont à éliminer.

◆ Enlever ou conserver la souche ?

Il convient de conserver les souches pour la stabilité de la berge et des habitats qu'elles offrent pour la faune aquatique (elles sont à évacuer uniquement si elles constituent un risque d'embâcles aggravés).

◆ Enlever ou conserver les bois morts ?

De la même façon, le bois mort enrichit la diversité des habitats et donc de la faune. Enlevez uniquement les arbres présentant des risques pour les écoulements.



Éliminez les obstacles

Enlevez les « embâcles », ces obstacles qui font barrage et empêchent un bon écoulement de l'eau.



Stockez les débris en dehors de la zone d'expansion des crues de la rivière

après toute opération de coupe de végétaux : cela évitera la création de nouveaux obstacles.

Plantez les bonnes espèces dans votre jardin et près des berges !

Privilégiez la végétation locale et les essences adaptées à la proximité de la rivière : faisant ombrage, supportant bien les variations du niveau d'eau, possédant un réseau racinaire développé qui maintient la berge et résiste aux crues.

Quelles espèces ?

	Aulne		Noisetier
	Frêne		Aubépine
	Érable		Prunellier
	Peuplier		Robinier
	Résineux		Espèces exotiques

YodaBikes 

VENTE - RÉPARATION - ACCESSOIRES
VTT - ROUTE - ÉLECTRIQUE

En Roue Libre

Tél. 04 50 11 12 30

yodabikesfrangy.enrouelibre@orange.fr
www.en-rouelibre.fr

YODABIKES/En Roue Libre

45, Allée de la Zone du Vieux Moulin 74270 MUSIÈGES





LA BELLE OUVRAGE
L'art se construit

06 65 45 22 17

VELUX
INSTALLATEUR CONSEIL
EXPERT

Charpente - Couverture - Zinguerie
Véranda Bois - Extension
Carport - Velux - Terrasse

74270 Contamine Sarzin
labelleouvrage74@gmail.com
www.labelleouvrage.com

WWW.DBBOX.FR

📍 Serrières en Chautagne [73] 📍 Corbonod [01]

✓ Box de 3 à 160m²
✓ Entreposage industriel
✓ Stockage tous types de véhicules
(autos, motos, bateaux, remorques, camping-cars, ...)
✓ Location & vente containers
(tous modèles, toutes dimensions, neufs & occasions)
✓ Badge d'accès - Alarmes - Caméras

ACCÈS
7j/7

NEW
E-SHOP

SCULPTURES
TERRES & AGRÉGATS
PIERRES DÉCORATIVES

Donnez vie
à vos
espaces !

**ArtDeco
Home.fr**

DB BOX STOCKAGE
VOTRE PARTENAIRE SOLUTIONS STOCKAGE

DBBOX@GROUP-DB.FR
04 79 52 24 20

Les classes d'eau des Usses, qu'est-ce que c'est ?



Depuis 2019, le Syndicat de Rivières les Usses propose de sensibiliser les écoliers du bassin-versant à la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce dispositif, mené en autonomie par les enseignants du 3^{ème} cycle pendant une semaine, permet d'aborder la thématique de l'eau tout en étudiant le contexte géographique du bassin versant des Usses : d'où vient l'eau que nous buvons ?

À quoi servent les zones humides ?
Comment fonctionne une rivière ?
Pourquoi notre territoire manque d'eau ?

Les Classes d'Eau sont divisées en trois parties :

- Un temps d'apprentissage : sous forme de présentations, d'expériences et de visites de terrain, pour découvrir le thème d'étude sur le territoire.
- Une création collective : chaque élève produit un support (vidéo, journal, poésie...). La forme est libre tant qu'elle témoigne d'une approche active des élèves dans leur environnement.

- Une séance de « clôture » du travail des élèves, avec des personnes extérieures (parents, élus, journalistes...). Chaque élève reçoit ensuite un diplôme.

Une mallette, ainsi qu'un livret de bord, sont mis à disposition des enseignants afin de les guider dans l'organisation des séances. Les écoles peuvent choisir une animation proposée par une association partenaire pour la somme de 500 €, entièrement pris en charge par le Syr'Usses ».

Les livrets Classe d'Eau sont en accès libre sur le site du Syr'Usses : www.rivieres-usses.com.

Les thèmes abordés sont :

- le manque d'eau
- la biodiversité
- le fonctionnement de la rivière
- la qualité des eaux.





AGISSONS CONTRE LA POLLUTION DES EAUX



1 CONSTATER

Les indices d'une pollution :

- odeurs,
- couleurs,
- poissons morts.

2 ALERTER LES SAPEURS-POMPIERS

Appeler les sapeurs-pompiers en composant le 18. Mentionner :

- La date et l'heure du constat,
- Le lieu précis (adresse, commune et cours d'eau concerné),
- Les éléments constatés (odeur, couleur, étendue de la pollution),
- L'origine possible (eaux usées, pluviales, déversement direct...),
- Vos coordonnées.

3 INFORMER LE SYR'USSES

Contactez le Syr'Usses par téléphone au 04 50 20 05 05 ou à l'adresse contact@rivieres-usses.com en mentionnant les informations ci-dessus.





COEUR NATURE

CULTIVATRICE DE BIEN-ÊTRE

L'AGRICULTURE BIO
PAYSANNE FRANÇAISE
POUR PRENDRE SOIN DE TOI
NATURELLEMENT



- ✓ Zéro ingrédient controversé
- ✓ Fait main, de A à Z
- ✓ Plantes bio récoltées à la main
- ✓ Soins traçables et naturels
- ✓ Vraiment Français même les ingrédients !

Visites et ateliers sur place :
Inscriptions sur le site www.coeurnature.fr
contact@coeurnature.fr - +33 6 14 77 16 42
2021c route des hameaux 74270 Minzier



10% offert sur ta 1ère
commande avec le
code GUIDECO



Conventionné organismes d'assurances maladie

Alliance Taxis. Damien GOUDARD et son équipe.....



Véhicules de 1 à 9 places selon vos besoins

Aéroports

Gares

Stations

Transports de malades assis

Damien Goudard



ALLIANCE TAXIS

732 chemin de Bellevue
01350 ANGLEFORT



Autorisations de stationnements

La Balme de Sillingy N°2 / Vallières N°1 / Frangy N°1
Seysssel N°1

www.alliance.taxis74.com



Installation et fourniture menuiserie

06 28 94 34 37

MENUISERIE

- PVC ALU BOIS
- FENÊTRES
- VOLETS
- Portes d'Entrée
- Porte de Garage
- Stores
- PORTAILS
- GARDE DE CORPS
- BALUSTRADES
- TERRASSES



3 route de Genève - 74910 SEYSSEL

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H/17H